



Paris, 26 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les mutuelles vont recruter 3 000 jeunes en alternance

Alors que le taux d'insertion professionnelle des jeunes s'est nettement dégradé avec la crise sanitaire, les mutuelles se mobilisent à leurs côtés et se fixent pour objectif d'ouvrir 3 000 postes en alternance, soit trois fois plus que d'habitude.

Ces postes seront à pourvoir chez les mutuelles et unions mutualistes, que ce soit pour leurs activités d'assurance ou de gestion de l'offre de soins via leurs 2 800 services de santé et d'accompagnement. Les métiers concernés sont donc extrêmement variés : relation clients et accompagnement des patients, marketing, actuariat, analyse de données, optique, dentaire, RH, système d'information, communication.

Malgré la crise, les mutuelles, qui emploient 75 000 personnes sur les territoires, ont la volonté d'augmenter de manière conséquente le nombre de postes ouverts à l'alternance pour le faire ainsi passer de 1 000, les années précédentes, à 3 000 en 2021.

L'accueil de personnes en alternance est facilité par le niveau de satisfaction élevé des jeunes salariés dans la branche Mutualité en raison de l'utilité sociale des entreprises mutualistes et du sens donné à la pratique des métiers. Selon un sondage IFOP¹ réalisé pour l'Association Nationale des Employeurs de la Mutualité (ANEM), 88 % des moins de 35 ans ont une bonne image de leur entreprise mutualiste : c'est 14 points de plus que la moyenne en France pour la même tranche d'âge.

MOBILISATION DES MUTUELLES

« Les mutuelles sont engagées plus que jamais aux côtés de leurs adhérents », explique Thierry Beudet, Président de la Mutualité Française. « Après avoir annoncé la prise en charge des séances chez le psychologue qui ne sont pas remboursées par la Sécurité sociale, elles font un nouveau geste pour apporter une réponse à la crise que nous traversons et qui touche si durement les jeunes. L'alternance est un formidable levier d'insertion professionnelle, nous souhaitons donner ce coup de pouce aux jeunes et contribuer ainsi à construire leur avenir ».

« Les Employeurs de la Mutualité ont à cœur de prendre toute leur part dans l'objectif ambitieux lancé par le Président de la Mutualité Française Thierry Beudet », explique Marie-Pierre Le Breton, Présidente de l'Association Nationale des Employeurs de la Mutualité (ANEM). « L'ANEM conduit depuis de nombreuses années une politique volontariste en faveur de l'apprentissage et, plus généralement, du développement des parcours professionnels. L'accueil de salariés en alternance est donc en plein accord avec notre vision solidaire et responsable des ressources humaines. Dans la période compliquée que vivent de nombreux jeunes, il est de notre devoir d'être à leurs côtés et de les aider à prendre leur envol. »

¹ Source : sondage IFOP réalisé pour l'ANEM en avril-mai 2019 auprès de 824 salariés mutualistes de moins de 35 ans.



À propos de l'ANEM

L'Association Nationale des Employeurs de la Mutualité (ANEM) est l'unique organisation d'employeurs représentative au sein de la branche Mutualité. À ce titre, elle est signataire de la convention collective nationale étendue. L'ANEM rassemble 300 mutuelles et union mutualistes implantées sur l'ensemble du territoire national, de toutes tailles, qui exercent des activités régies par le Code de la Mutualité. Quelque 52 000 salariés relèvent de la convention collective Mutualité. L'ANEM est présidée par Marie-Pierre Le Breton. Sa Déléguée générale est Céline Loiseau.

Plus d'informations sur www.anem-mutualite.fr

Contact presse : Pascal LELIÈVRE 06 77 26 57 22 ou p.lelievre@anem-mutualite.fr

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Thierry Beaudet, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France. Elle représente 540 mutuelles dans toute leur diversité : des complémentaires santé qui remboursent les dépenses des patients, mais aussi des établissements hospitaliers, des services dédiés à la petite enfance et des crèches, des centres dentaires, des centres spécialisés en audition et optique, des structures et services tournés vers les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Avec leurs 2 800 services de soins et d'accompagnement, elles jouent un rôle majeur pour l'accès

aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1^{er} acteur privé de prévention santé avec plus de 8 000 actions déployées chaque année dans toutes les régions.

Plus d'un Français sur deux est protégé par une mutuelle, soit 35 millions de personnes.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.



Contact presse

Alexandre TORTEL

06 30 36 45 66

alexandre.tortel@mutualite.fr



Photos de la Mutualité Française
disponibles sur [flickr](#)